

COMMUNE DE SAINT-CERGUE – MUNICIPALITE



PREAVIS MUNICIPAL No 06/2017

Demande de crédit de 6'235'000 CHF TTC pour financer la construction d'une nouvelle école au Vallon

Délégué municipal : Pierre Graber

Au conseil communal de Saint-Cergue

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

1. But

Le présent préavis a pour but de d'accorder à la municipalité le crédit de construction pour une nouvelle école qui sera construite au Vallon. Cette école est destinée à accueillir les élèves des années 1P à 4P de la scolarité obligatoire. Une UAPE (Unité d'Accueil Pour Ecoliers) de 36 places est prévue au rez inférieur du bâtiment scolaire afin de répondre aux besoins de l'accueil de jour des écoliers.

2. Exposé des motifs

Les deux écoles de St-Cergue sont vétustes. Le pavillon de Basse-Ruche, construit en 1988, était considérée comme bâtiment provisoire. L'école J.-J. Rousseau, construite en 1992, aurait dû perdurer, mais a mal vieilli. Ainsi ce bâtiment ne peut plus assurer la sécurité et le confort des enfants et enseignants pendant longtemps. Les deux bâtiments sont des gouffres énergétiques. Il faut aussi tenir compte du fait que la LEO (Loi sur l'Ecole Obligatoire) demande de favoriser l'intégration des élèves en situation de handicap dans les classes de la scolarité obligatoire. Cela implique l'intervention d'enseignants spécialisés et nécessite des salles de dégagement absentes dans la configuration actuelle.

La commune doit aussi offrir une UAPE, c'est-à-dire un accueil parascolaire. Actuellement l'UAPE est située dans des porta-cabines situés près de l'école J.-J. Rousseau. Cette solution provisoire coûte très cher et n'offre pas un confort optimal. Il allait de soi qu'une nouvelle école devait intégrer l'accueil parascolaire.

3. Démarche

Au vu de cette situation, le conseil communal du 17 mars 2015 avait accordé à la municipalité (préavis 01.2015 accepté en municipalité le 2 février 2015) un crédit d'étude de CHF 1'068'000 destiné à financer les frais d'études jusqu'au crédit de construction d'un bâtiment scolaire comprenant une école, une UAPE, un parking souterrain et une centrale de chauffage à distance à bois.

La municipalité a suivi la procédure « marché public » « par invitation », procédure qui lui a permis de mandater le bureau éo architectes SA de Lausanne pour conduire l'ensemble des prestations usuelles pour l'étude et la réalisation de ce bâtiment. Lors de l'étude d'avant-projet, la municipalité, conseillée par le bureau d'architectes, a décidé de ne plus construire le parking souterrain sous le

Version définitive du 29.05.2017

Commune de Saint-Cergue

bâtiment scolaire. Le conflit des flux piétons et flux de véhicules autour du Vallon avec 120 à 150 enfants sur le même site n'a pas été souhaité. La municipalité a aussi renoncé à déplacer le chauffage à distance (CAD) dans ce nouveau bâtiment, car cette solution était la plus chère. La rénovation du CAD actuel du Vallon permet de réutiliser de nombreux éléments tels que le silo à bois. L'intérêt de ces choix d'implantation et de séparation des programmes, est d'isoler et protéger les enfants de la circulation, de leur offrir un écrin de verdure à proximité de la cantine et des salles de spectacles, musique et sport du Vallon. Le regroupement de tout le personnel sur un même site sera aussi avantageux pour le corps enseignant qui pourra profiter d'une communication facilitée et de synergies entre parties du programme.

Cette nouvelle construction, de type contemporain, propose un programme de locaux de travail, de salle de conférences, de bureaux, de locaux de services et de rangements pour le corps enseignant qui facilitera la communication entre enseignants et éducateurs. L'attractivité des postes de travail d'enseignant sur St-Cergue en sera renforcée et constitue pour la commune, l'AISGE et le corps enseignant de réels atouts à mettre en avant lors du recrutement du personnel qui, vu la vétusté des locaux offerts actuellement, fut parfois un exercice difficile.

La construction en béton apparent avec aménagements et revêtements intérieurs en bois, sera garante de longévité ; les aspects de sécurité et de protection incendie sont garantis. Les aménagements extérieurs prévoient un agrandissement de la place des fêtes, ce qui garantira le déroulement des événements festifs du village autour du Vallon comme habituellement.

La dissociation des fonctions parking, CAD, école rendra aussi beaucoup plus simple la gestion des charges de fonctionnement ; toutefois leur construction, par étape et de manière distincte, coûtera plus cher à la réalisation.

4. Rôle de l'AISGE

La commune de St-Cergue forme avec Arzier-Le Muids, Genolier, Givrins et Trélex l'Association Intercommunale de Genolier et Environs (AISGE). La convention nous liant stipule que l'AISGE organise et coordonne la vie scolaire des enfants des 5 communes, et que les charges dues à la scolarisation des enfants sont partagées à moitié basées sur le nombre d'habitants, à moitié basées sur le nombre d'enfants scolarisés. Ainsi tout nouveau bâtiment scolaire est financé par l'AISGE. Mais chaque commune est maître d'ouvrage des constructions sur son territoire. Cela permet à chaque commune d'être libre dans ses choix architecturaux. Pour ce faire, initialement, les bâtiments sont financés par la commune territoriale. Mais une fois terminés, les bâtiments sont rachetés par l'AISGE.

Pour garantir à la commune, maître d'ouvrage, que le bâtiment sera bien racheté quand il sera terminé, le Conseil Intercommunal de l'AISGE a voté dans sa séance du 30 novembre 2016 le préavis 06/2016 relatif à l'intention d'achat du bâtiment destiné à accueillir 6 classes d'école et 1 Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) pour un montant estimé (normes SIA) à CHF 6'100'000 (TTC) sis à St-Cergue.

5. Evolution du projet de 6 classes à 8 classes

Début 2017, la municipalité a examiné l'évolution de la population et le nombre des enfants à scolariser les prochaines années. En raison de la forte croissance de la population et des naissances récentes, elle se rend compte que le projet d'une école à 6 classes est d'entrée sous-dimensionné. Le projet architectural comportait la possibilité de rajouter deux classes sur un étage supplémentaire, afin de faire face à la possible croissance de la population, la solution était vite trouvée : les classes supplémentaires devaient faire partie de la construction initiale.

La commission de construction avait anticipé cette problématique et avait décidé de mettre à l'enquête le projet de 8 classes avec le 4^{ème} niveau supplémentaire. Le permis de construire, déposé

le 05.08.2016 et approuvé le 06.02.2017 comprenait un demi-étage supplémentaire composé de 2 classes et une salle de dégagement. La municipalité avait également voulu s'assurer, qu'en temps voulu, l'agrandissement se réalise sans faire l'objet d'un recours.

Ainsi l'école dans sa version agrandie et autorisée, comporte sur 4 niveaux :

- une UAPE pour 36 enfants, des locaux techniques et locaux de dépôt, le tout situé au rez inférieur
- une zone administrative destinée au corps enseignant avec locaux de travail, bureau et cuisine, le tout situé au rez supérieur
- 7 classes d'enseignement dont 1 classe destinée aux activités ACT/ACM (activités créatrices sur textile / activités créatrices manuelles), le tout réparti entre le rez supérieur et le niveau 2
- 1 classe divisible en deux parties pour des espaces de dégagement (complément d'activité pour les enseignants, activités PPLS), au niveau 1
- ½ salle de dégagement, située au niveau 2.

A la rentrée 2019, 5 ou 6 classes seront immédiatement remplies par les enfants de 1P à 4P (à partir de l'automne 2017, nous allons passer à 5 classes pour les 1P à 4P).

6. Phase intermédiaire jusqu'à la construction de l'école de Le Muids

Selon la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire), il est bien de séparer les enfants du 1^{er} cycle (1P à 4P) de ceux du 2^{ème} cycle (5P à 8P). Il est aussi recommandé de regrouper les enfants dans des établissements relativement grands. Pour se conformer à ces prescriptions, la commune d'Arzier-Le Muids sous mandat de l'AISGE, construira à Le Muids une grande école qui regroupera les enfants du 2^{ème} cycle des 5 villages de l'AISGE. Quand l'école de Le Muids sera construite (nous pouvons espérer l'achèvement de ce très grand ouvrage pour environ 2021), nos enfants 5P et 6P feront leur scolarité à Le Muids. Entretemps, entre 2019 et 2021, nous envisageons d'utiliser notre nouvelle école à sa plus haute capacité, c'est-à-dire, nous mettrons toutes les classes 1P à 6P dans le nouveau bâtiment (au moins 7 des 8 classes seraient occupées), et nous installerons provisoirement au Centre du Vallon les classes d'ACT/ACM. Cela aura pour but de pouvoir démonter des deux vieilles écoles dont le chauffage coûte si cher, et d'utiliser l'espace qu'elles libèrent.

7. Détermination des coûts de la construction

La détermination du coût de cette construction est basée sur les soumissions rentrées pour l'école à 6 classes. L'extension à 8 1/2 classes et un demi-étage en plus a été estimée par le bureau « eo architectes sa » en fonction des soumissions rentrées et sur la base des prix annoncés par les entreprises adjudicatrices de l'école à 6 classes.

Bâtiment scolaire 8 1/2 classes et unité d'accueil UAPE - Coûts déterminés par EO architectes

Devis général basé sur le retour des soumissions et estimation PV par mandataires +/- 5%

CFC	Corps d'ouvrage	Devis général détaillé 08.05.17 CHF TTC	Plus-values niveau 2 08.05.17 CHF TTC	Devis général détaillé 08.05.17 CHF TTC
		6 CLASSES	+ 2 1/2 CLASSES	8 1/2 CLASSES
1	Travaux préparatoires	170 802	4 275	175 077
2	Bâtiment	4 094 102	927 237	5 021 339
4	Aménagements ext.	377 155	0	377 155
5	Frais secondaires yc divers et imprévus	697 633	131 286	828 920
9	Equipement / mobilier	334 800	86 400	421 200
1-9	TOTAL	5 674 492	1 149 198	6 823 691
1-9	TOTAL arrondi	5 675 000	1 150 000	6 825 000
	Frais d'étude école, hors honoraires préalables (70'000) Préavis 01/2015			-590 000
1-9	TOTAL crédit TTC			6 235 000

8. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- vu le préavis 06/ 2017 de la municipalité,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser** la municipalité à contracter un emprunt pour financer la construction d'une nouvelle école au Vallon,
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 6'235'000 TTC,
- **de financer** ce montant par l'emprunt, lequel sera remboursé au moment de la revente du bâtiment à l'AISGE,
- **d'amortir** l'investissement en une fois, au moment de la vente du bâtiment à l'AISGE.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 29 mai 2017.

Au nom de la municipalité

Le syndic

La secrétaire

Pierre Graber

Joëlle Carriot

Annexe : Devis général détaillé, éo architectes sa, mis à jour le 05.05.2017